



Une nouvelle CCT fait d'AXA Banque une pionnière dans le domaine du télétravail

- **Les partenaires sociaux d'AXA Banque, la direction et les représentants des employés, ont conclu une nouvelle Convention Collective de Travail (CCT) relative au télétravail.**
- **Les employés d'AXA Banque pourront chaque jour choisir de travailler à domicile ou au bureau en fonction de leurs propres préférences, des rendez-vous avec l'équipe et du service aux clients.**
- **AXA Banque ne fixe plus de nombre maximum de jours de télétravail par semaine et est ainsi, une fois de plus, un employeur pionnier du télétravail.**

Chez AXA Banque, le télétravail est en place depuis 2015 : avant le corona, les 825 employés pouvaient travailler à domicile jusqu'à 2 jours par semaine. Aujourd'hui, la banque qui a son siège à Anvers s'apprête à franchir une nouvelle étape : avec la nouvelle CCT, elle abandonne son ancienne politique de télétravail.

Les employés pourront choisir leur lieu de travail (bureau ou télétravail) en fonction de l'endroit où ils peuvent accomplir leurs tâches le plus efficacement. Une semaine, cela peut se traduire par 5 jours de travail à domicile ou au bureau, la semaine suivante par une combinaison de travail à domicile et au bureau, etc. Ceux qui le souhaitent pourront donc travailler à domicile beaucoup plus qu'auparavant (avant la crise du coronavirus).

Grâce à cette CCT, AXA Banque est cette fois encore un exemple et un précurseur pour de nombreuses organisations et entreprises.

Liberté, responsabilité et confiance

« La nouvelle CCT télétravail se fonde sur les piliers que sont la liberté, la responsabilité et la confiance. Les partenaires sociaux sont convaincus qu'une culture fondée sur ces 3 valeurs pose les bases d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et d'une satisfaction accrue des employés. Elle représente un gain à la fois pour les employés et la banque, » explique Nathalie Devenijns, responsable RH chez AXA Banque.

Chaque jour, chacun pourra choisir de travailler à domicile ou de venir au bureau. Pour opérer ce choix, vous tiendrez, en tant qu'employé, compte des facteurs suivants :

- Votre préférence personnelle (Quelles tâches dois-je mener à bien aujourd'hui ? À quels types de réunion dois-je participer ? Où est-ce que je travaille avec le plus d'efficacité ? Etc.)
- Les accords pris avec votre manager et vos collègues (Est-ce qu'on m'attend au bureau aujourd'hui ? Mes collègues savent-ils comment me joindre ? Etc.)
- La continuité du service à nos clients (Où et quand dois-je être disponible pour nos clients ? Qu'attendent-ils de moi ? Etc.)



Cohésion sociale

Nathalie Devenijns: « Ces derniers mois, nous avons ressenti un véritable manque de contact social. À l'avenir, nous entendons continuer à investir résolument dans la cohésion sociale interne, en tant qu'organisation et en tant qu'entreprise. Le but n'est pas que le personnel ne vienne plus du tout au bureau. Chaque équipe établira une charte avec conventions spécifiques par équipe. Elle inclura les accords sur la disponibilité, les réunions d'équipe au bureau ou en ligne, les moments de discussion fixes, la cohésion sociale et le droit à la déconnexion.

L'immeuble de bureaux devient principalement un lieu de rencontre. L'environnement de bureau a été adapté aux nouvelles méthodes de travail et de collaboration. »

La nouvelle CCT entrera en vigueur le 1er septembre.

À propos d'AXA Bank Belgium

AXA Bank Belgium est la sixième banque belge en termes d'actifs (30 milliards d'euros, dont 24 milliards d'euros de prêts aux clients). Elle propose une gamme de produits bancaires pour les clients particuliers et professionnels. Cela concerne principalement les prêts, les solutions d'investissement, les opérations bancaires courantes et les comptes de titres. Au 1er janvier 2021, la banque employait 825 personnes et distribuait ses produits à 860.000 clients via un réseau de 400 agences bancaires indépendantes dans toute la Belgique. Il n'y a pas de lien direct entre AXA Bank Belgium et les autres activités bancaires du groupe AXA en France et en Allemagne.

Pour plus d'information :

Équipe de presse AXA Bank Belgium :

Lisa Pieters (lisa.pieters@axa.be // +32 491 96 95 16)

Wim Pauwels (wim.pauwels@axa.be // +32 479 65 17 12)

Ce communiqué de presse est disponible sur axabank.be

IMPORTANT LEGAL INFORMATION AND CAUTIONARY STATEMENTS CONCERNING FORWARD-LOOKING STATEMENTS

Certain statements contained herein may be forward-looking statements including, but not limited to, statements that are predictions of or indicate future events, trends, plans or objectives. Undue reliance should not be placed on such statements because, by their nature, they are subject to known and unknown risks and uncertainties and can be affected by other factors that could cause actual results and AXA's plans and objectives to differ materially from those expressed or implied in the forward looking statements. Please refer to Part 4 - "Risk factors and risk management" of AXA's Document de Référence (Annual Report) for the year ended December 31, 2016, for a description of certain important factors, risks and uncertainties that may affect AXA's business, and/or results of operations. AXA undertakes no obligation to publicly update or revise any of these forward-looking statements, whether to reflect new information, future events or circumstances or otherwise.